

# Sury-aux-Bois



*Bulletin Municipal*

N° 81 - JUILLET 2017

# Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

*C'est bientôt l'été, ce printemps a pris des airs d'été, de vacances.*

*Cette atmosphère quasi estivale, a permis de mener rondement, certaines actions sur la Commune.*

*Le chantier « Cœur de village », annoncé depuis des années, arrive à son terme. Cette opération, financée par la Communauté de Communes des Loges s'inscrit dans un programme communautaire de réhabilitation des centres bourgs : Sury-aux-Bois était une des dernières Communes à ne pas en avoir bénéficié, alors que d'autres communes ont réalisé plusieurs phases.*

*C'est ainsi notamment que; le Monument aux Morts est sur la place de l'église entièrement rénovée, avec les rues du Lavoir, de l'église, Roger Berthelot; la rampe d'accessibilité à la mairie, pour les personnes à mobilité réduite est aménagée.*

*Le financement communautaire a également permis l'installation d'une ruche urbaine pédagogique, près de la mare du bourg.*

*Le Département a refait le revêtement de la chaussée de la rue de la Mairie.*

*Côté « Internet », le central téléphonique de Sury-aux-Bois, implanté, à Chicamour vient d'être raccordé en fibre optique début mai au réseau Département Lysseo (vous reporter à l'article consacré à Internet dans ce bulletin).*

*La rando Canal des 13 et 14 Mai, organisée grâce à la participation active des Associations des mariniers du canal d'Orléans, a permis aux habitants qui le souhaitent de naviguer sur le bief de partage en direction de Combreux ou de Chatenoy, et de passer une soirée musicale et festive aux abords du commerce qui arborait sa nouvelle enseigne « Com à la maison » suite à la récente cession du fonds.*

*Tout au cours de l'été, des promenades en barque seront proposées les week-ends, à ceux qui veulent tenter l'aventure sur le canal, à partir du ponton aménagé près du port du bourg.*

*En vous souhaitant de passer des vacances, comme vous le souhaitez, et de profiter pleinement des plaisirs de la campagne, nous vous donnons rendez-vous, le 15 août pour la traditionnelle Fête du cidre.*

**BON ÉTÉ**

## Etat civil 2017

« Extrait des registres d'état civil »



### **Bienvenue en ce monde**

à Julien VERRIEN, né le 23 février 2017



### **Ils se sont mariés à Sury-aux-Bois**

Mr LOMBARD Cédric et Mme PIVOTEAU Delphine  
Mr MERCIER Marc-Antoine et Mme LEFEBVRE Tracy  
Mr BARC Philippe et Mme LEFEBVRE Sophie  
Mr GROENINCK Yvon et Mme TEMPLIER Angélique

### **Ils nous ont quittés**

Mr MENEAU Maurice  
Mr ABIASSI Jean  
Mme RAYNAL Sylvie CARIGNON épouse  
Mme BESNARD Micheline veuve VALES

### **Une pensée pour**

Mme TRIPAULT Jeannine veuve LIGER

## SOMMAIRE

Mot du Maire - Etat civil .....	Page 2	Internet .....	Page 12
Conseil Municipal .....	Page 3 à 5	Communauté de communes des Loges :	
Commémoration du 8 mai .....	Page 6	Cœur de Village / Canal d'Orléans .....	Page 13
L'École .....	Page 7 et 8	Rando / Navigation Canal / PETR-contrat local de santé.....	Page 14
Marpa de Nesploy .....	Page 8	Office Intercommunal de Tourisme / infos diverses	
Associations .....	Page 9 et 10	Recette .....	Page 15
ANCV .....	Page 10	Fête du Cidre .....	Page 16
Les Brèves : repas de printemps / Commerce / SIAEP .....	Page 11		

# Au Conseil Municipal

**20 JANVIER**

## **CONVENTION 2017 ACM COMMUNE DE SURY AUX BOIS ET LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :**

Suite à la décision du conseil municipal de poursuivre la proposition de service aux familles relatif à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en été pour les enfants mineurs, une convention pour 2017 est établie entre la Commune et la Ligue de l'enseignement du Loiret, comme les années précédentes. Cette convention définit les engagements de chacune des parties, pour l'organisation et la gestion des activités de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM).

L'ACM est prévu pendant les vacances scolaires (du 10 au 28 juillet 2017), et si nombre suffisant d'usagers intéressés après sondage du 31 juillet au 4 août 2017, lundi au vendredi de 9h à 17h (sauf le 14 juillet). Un accueil des enfants est également prévu dès 8h le matin et une garderie est organisée jusqu'à 18h. A noter que ce service fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF. A l'unanimité des votants, le Conseil donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention avec la Ligue de l'enseignement.

## **CONVENTION SICTOM REDEVANCE SPECIALE**

En application de la délibération prise le 23 novembre 2015 par son comité syndical, le Sictom de Châteauneuf sur Loire propose à la Commune une convention visant à définir les modalités et conditions d'exécution de la collecte de déchets non-ménagers ainsi que les droits et obligations en découlant pour chacune des parties, pour la période allant du premier janvier 2017 au 31 décembre 2017.

La redevance professionnelle pour les déchets non-ménagers assimilables aux ordures ménagères se décompose de la manière suivante :

- Une part Accès aux services du SICTOM calculée par adresse et par tranche de volumes de 360 litres mis en place (Volume total inférieur à 720 litres : 1 part, Volume supérieur ou égale à 720 litres 2 parts) ...
- Une part, moyen de collecte selon le volume (litrage) de la ou des poubelles ordures ménagères à puce mise(s) à disposition par le Sictom (et comprenant 17 levées de la poubelle),
- Une part variable correspondant aux levées au-delà du forfait de 17 levées annuelles avec application d'un tarif par bac et par levée et fonction du volume du bac.
- Soit Redevance professionnelle annuelle égale part(s) accès aux services du SICTOM +Part(s) moyen(s) de collecte comprenant 17 levées +Parts variables levées supplémentaire.

Après présentation de la convention, échanges et discussions le conseil approuve la convention, et donne pouvoir au maire à accomplir toutes signatures et formalités.

## **PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SURY CHATENOY COMBREUX 2015**

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

## **ORGANISATION D'UNE ANIMATION POUR LE REPAS DE PRINTEMPS**

La société « la TV s'invite chez vous » 1, rue Charles Sanglier 45000 Orléans RCS Orléans 795239607, propose pour animer la manifestation pour le repas

de printemps du dimanche 19 mars 2017 à Sury aux Bois, un spectacle Placido de la Pampa, tango argentin, orchestre de variétés pour un coût artistique de 820 € TTC charges sociales incluses.

Le Conseil Municipal décide d'organiser cette animation et donne pouvoirs au maire pour signer la convention et plus généralement pour effectuer les démarches nécessaires auprès de l'intervenant

## **RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2017**

### **ELECTION MEMBRES CLL**

Par délibération du 30 janvier 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges a porté à 9 le nombre des vice-présidents suite à l'extension de son périmètre de compétence à six communes de VALSOL et aux nouvelles compétences qui vont lui échoir en application de la Loi pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi Notre. En conséquence, il y a lieu de nommer parmi les membres du Conseil municipal un titulaire et un suppléant pour chacune des trois commissions nouvelles, les titulaires et suppléants des six premières commissions restant élus pour la durée de leur mandat.

### **7) Aménagement du territoire (PLH, mobilité), Gens du Voyage :**

Titulaire : Hébert Françoise

Suppléant : Desgranges Jean-Louis

### **8) Spanc, Gemapi, Eaux potables, eaux usées, eaux pluviales :**

Titulaire : Fiquet Laurent

Suppléant : Prévost Sylvie

### **9) Tourisme, Communication (interne, externe), Culture**

Titulaire : Viginier Dominique

Suppléant : Petit Philippe

## **APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE TRANSPORT DU SEJOUR ANCV SENIORS 2017 AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES**

Les communes de Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Sury-aux-Bois, Darvov ont signé une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, et organisent un séjour en commun pour les seniors des quatre communes, du mercredi 4 octobre au 11 octobre 2017 à destination de Guitté en Bretagne. Dans cet objectif, les quatre communes ont choisi de constituer un groupement de commandes pour le transport des seniors en transfert aller-retour en car, le mercredi 4 octobre 2017 (aller) et le mercredi 11 octobre 2017 (retour).

## **EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PLAN D'ACTIONS**

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le document unique et le plan d'actions qui en découle ont été présentés pour avis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui l'a validé le 3 février 2017 à l'unanimité. Ces précisions étant apportées, après avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

## **RÉUNION DU 17 MARS 2017**

### **DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT ET À LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Suite à l'étude diagnostic du système d'assainissement collectif, réalisée par l'agence d'Olivet du cabinet IRH, ingénieurs conseil, une solution de réhabilitation de la lagune par des roseaux plantés a été retenue et le

# Au Conseil Municipal

coût de l'opération a fait l'objet d'une évaluation par IRH. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 315 000 € HT. Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au soutien des investissements à l'intérêt local initié par le département. Précision est faite qu'au montant des travaux s'ajoutent des frais d'études préalables obligatoires pour un montant de 45 000€ HT, éligible également au titre de la subvention. L'objet de la demande concerne en conséquence le montant des travaux de réhabilitation et les études soit 315 000 € HT +45 000 € HT soit 360 000 € HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le projet de réhabilitation de lagune à hauteur de 360 000 € HT, adopte en conséquence le plan de financement ci-dessous et souligne que la faisabilité de l'opération est subordonnée à l'obtention des subventions en permettant la réalisation.

Dépenses prévues	HT	Recettes €HT	HT	%
Travaux et études	360 000	ETAT- DETR	63 000	17,50
		Département	63 000	17,50
		Agence de l'eau	144 000	40
		Réserve parlementaire	10 800	3
		Autofinancement	79 200	22
<b>Total</b>	<b>360 000</b>	<b>Total</b>	<b>360 000</b>	<b>100</b>

Le Conseil sollicite une subvention de 63 000 € au titre du soutien des investissements à l'intérêt local financé par le département, soit 17,50 % du montant du projet et sollicite une subvention de 10 800 € au titre du soutien des investissements à l'intérêt local financé par le département, soit 3 % du montant du projet. Charge le Maire d'accomplir toutes formalités.

## TRANSFERT COMPETENCE PLU A COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES

Le Conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes des Loges et maintient la compétence communale en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. Le Conseil municipal demande au Conseil Communautaire de la CC des Loges de prendre acte de cette décision d'opposition.

## FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET DESIGNATION TITULAIRE ET SUPPLEANT

Le maire expose au conseil municipal que la commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter Monsieur VIGNIER Dominique délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, Madame PREVOST Sylvie, déléguée suppléante de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

## ZONE DEFAVORISEE EN MATIERE AGRICOLE

Le Maire informe le Conseil qu'à l'instar de nombreuses autres communes du Loiret, notamment en Sologne, Berry et Puisaye, voire Orléanais, la commune de Sury aux Bois ne sera plus reconnue dans la carte des zones agricoles défavorisées (zones soumises à contraintes naturelles) au regard des critères définis par la Commission Européenne. Le conseil municipal, fait observer parallèlement la dégradation de la situation économique des exploitations agricoles situées sur le territoire communal, et souligne que les exploitations auparavant concernées, particulièrement touchées par la crise, sont exposées à des caractéristiques topographiques, pédologiques et climatiques contraignantes, juge

légitime la prise en compte de ces handicaps dans les politiques d'accompagnement agricole, rappelle que 10% de la Surface Agricole Utile française peut être intégrée au sein de Zones Soumises à des Contraintes Spécifiques, et demande en conséquence le maintien de la commune de Sury aux Bois, dans le projet de zonage ZSCN et la mobilisation de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux pour appuyer cette requête.

## DELIBERATION TARIFS ALSH 2017

Madame le Maire, propose, pour le règlement de la fréquentation des enfants à l'ALSH les tarifs, variables en fonction des ressources mensuelles des familles allocataires de la CAF soit :

Quotient familial : • jusqu'à 710 € ⇒ le prix sera compris entre 2,16 € et 9,89 € par jour et par enfant. • au-delà de 710 € ⇒ le prix sera de 13 € par jour et par enfant.

Après échanges de vues le conseil municipal décide :

De poursuivre la collaboration avec la Fédération des Oeuvres Laïques pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement lors des vacances d'été 2017 et d'autoriser en conséquence le maire à signer la convention correspondante. D'approuver les tarifs journaliers proposés pour les enfants fréquentant l'ALSH.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Petit Philippe examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 646 567.68 € Réalisées : 495 612.67 €

Recettes : Prévues : 646 567.68 € Réalisées : 552 106.30 €

### Investissement :

Dépenses: Prévues : 124 616 € Réalisées : 46 952.01 €

Recettes: Prévues : 124 616 € Réalisées : 112 300.90 €

### Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement: Excédent de 233 171.31 €

Investissement Excédent de 26 301.18 €

Hors de la présence de Madame le Maire le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif communal de l'exercice 2016 conforme au compte de gestion du comptable public et arrête ainsi les comptes.

## VOTE DU COMPTE DE GESTION Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2016 de la commune dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

Résultat de fonctionnement : 233 171.31 € R002 Résultat en investissement : 26 301.18 € R001

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation, taxe foncières sur les propriétés bâties et non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement de 1 % pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide De maintenir ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2017. Taxe d'habitation 10.77 % Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.34 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.13 % De porter à la connaissance de la population que ces taux sont identiques à l'année dernière, cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenter au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'Etat. De charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

# Au Conseil Municipal

## **SUBVENTION CCAS SURY AUX BOIS**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide : - d'attribuer la subvention suivante pour l'année 2017 : CCAS de Sury Aux Bois : 3 400 €

## **SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVÉS**

Le conseil municipal décide sous réserve des documents demandés : - d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017

Association de soins à domicile Sully sur Loire : 150.00 €

Amicale de sury : 150.00 €

ASL : 250.00 €

ASL Sury aux Bois activité d'été 150.00 €

Assope 150.00 €

Cavaliers Sury 150.00 €

Refuge des animaux 300.00 €

Fondation du patrimoine 50.00 €

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants, Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2017. Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2017. Après en avoir délibéré, le conseil de municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget primitif 2017 de la Commune de Sury-aux-Bois soit : En section de fonctionnement : Dépenses : 748 011.31 € Recettes : 748 011.31 €

En section d'investissement : Dépenses : 111 486.18 € Recettes : 111 486.18 €

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Petit examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi : Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 8 708.31 € Réalisées : 5 361.30 €

Recettes : Prévues : 8 708.31 € Réalisées : 6 050.00 €

Résultat de clôture de l'exercice : Résultat global de fonctionnement : excédent 4 697.01 €

Hors de la présence de Madame le Maire approuve à l'unanimité le compte administratif communal de l'exercice 2016 conforme au compte de gestion du comptable public arrête ainsi les comptes.

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 ET D.2343-1 à D.2343-10, Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion.

Considérant, par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2016 du CCAS dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **AFFECTATION DE RESULTAT CCAS**

Résultat de fonctionnement : 4697.01 € R002

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants, Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2017. Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2017. Après en avoir délibéré, le conseil de municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget primitif CCAS 2017 de la Commune de Sury-aux-Bois soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 8 097.01 € Recettes : 8 097.01 €

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur PETIT Philippe examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : Réalisées : 20 429.41 €

Prévues : 45 381.60 €

Recettes : Réalisées : 12 268.15 € Prévues : 45 381.60 €

Investissement : Dépenses : Prévues : 332 443.02€

Réalisées : 1 775.01 €

Recettes : Prévues : 332 443.02 € Réalisées : 11 034 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement Excédent de 11 702.01 € Fonctionnement : Excédent 23 220.34 €

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 ET D.2343-1 à D.2343-10, Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion. Considérant, par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2016 de l'assainissement dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT**

Résultat de fonctionnement : 23 220.34 € R002

Résultat d'investissement : 11 702.01 € R001

## **ETAT DES RESTES A REALISER SERVICE ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'investissement engagées non mandées au 31.12.2016

Article 203 Objet de la dépense : Curage pour étude station entreprise SOA : 6 648.00 €

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants, Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2017. Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget primitif 2017 de l'assainissement de la Commune de Sury-aux-Bois soit : En section de fonctionnement : Dépenses : 32 320.34 € Recettes : 32 320.34 €

En section d'investissement : Dépenses : 439 798.01 € Recettes : 439 798.01 €

## **RÉUNION DU 19 MAI 2017**

### **Contrat d'accompagnement dans l'emploi- CAE- secteur non marchand**

Conformément aux dispositions particulières liées au contrat d'accompagnement dans l'emploi à durée déterminée, ce contrat peut être prolongé, par mesure dérogatoire, pour une période de douze mois dans les mêmes conditions. Pour rappel, l'employeur bénéficie d'une aide mensuelle de l'Etat modulable en fonction notamment de la situation du bénéficiaire et de l'employeur. Cette aide est basée sur 20 h par semaine avec un taux de prise en charge de 70 à 90 %. Le taux est fixé par arrêté préfectoral selon les critères définis au niveau régional.

Madame le Maire, propose de reconduire la convention, dans les mêmes conditions, pour une durée de douze mois à partir du 1er juillet 2017 à raison de 35 h hebdomadaire sous réserve d'obtention de la dérogation, Après délibération, le Conseil Municipal :

-autorise Madame le Maire à signer le prolongement de la convention CAE entre l'Etat et la Collectivité,

-autorise Madame le Maire à percevoir l'aide de l'Etat,

-autorise Madame le Maire à verser le salaire de l'agent.

### **CREATION D'UN PARKING**

La réhabilitation de la place de l'église, conduit à une réduction des places de stationnement, non compensée par les nouvelles places aménagées rue de la mairie. Sur étude et avis favorable de la commission, la création d'un parking de dix places est prévu rue de la Brosse Robin pour un montant à hauteur de 8 000 € HT.



# Commemoration de la victoire du 8 mai 1945



La cérémonie de commémoration se tient devant le monument aux morts nouvellement déplacé, devant un public attentif.

Après l'hommage aux morts, la lecture du traditionnel message, l'écoute des musiques de la Marseillaise et de l'hymne européen, les enfants présents, dirigés par un chef de chœur improvisé, mais non moins performant, ont entonné avec succès notre hymne national. Un grand bravo aux enfants pour leur performance et leur connaissance des paroles et merci à Dominique pour sa prestation. Petits et grands se sont ensuite retrouvés dans la bonne humeur, qui autour d'un pot, qui autour d'un paquet de bonbons à « Com' à la maison » qui venait d'ouvrir.



Place de l'église, 8 mai 2017



## Message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

*Le 8 mai 1945, la victoire des nations alliées consacrait la victoire de la démocratie, des valeurs universelles de la liberté et de la dignité humaine.*

*Il y a soixante-douze ans prenait fin, en Europe, la guerre la plus meurtrière que l'humanité ait connue. Plus de cinquante millions de femmes, d'hommes et d'enfants, dont la moitié de civil, périrent.*

*Dès le 18 juin 1940, par la voix du général de Gaulle, la France avait dit son refus et sa volonté d'agir pour retrouver sa place au sein des grandes nations, afin de porter son message universel de Liberté, d'Egalité et de Fraternité. Le 8 mai 1945, la France était à Berlin, effaçant la défaite de mai 1940 et l'esprit de collaboration.*

*Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes les générations de la Seconde Guerre mondiale. Hommage aux combattants de 1940 dont les sacrifices permirent, lors de combats restés dans les mémoires comme en Norvège, à Montcornet ou à Chasselay, de ralentir l'avancée de l'armée allemande en 1940. Beaucoup d'entre eux laissèrent leur vie lors de la bataille de France et firent honneur à nos armées.*

*Hommage à toutes ces femmes et à tous ces hommes, Français ou venus du monde entier, issus de toutes les origines et de toutes les cultures qui conjuguèrent leurs efforts pour libérer le territoire national et faire triompher la fraternité.*

*Hommage aux Français libres qui audacieux, et précurseurs, venant de France, d'Afrique ou d'ailleurs, légionnaires, tirailleurs, marseillais, marins ou aviateurs, constituèrent une admirable cohorte de volontaires ayant en commun la Croix de Lorraine. Ces soldats de l'armée d'Afrique, anciens de Bir Hakeim, débarquèrent en Provence. Ceux des commandos Kieffer furent les premiers français à débarquer en Normandie.*

*Hommage aux Résistants de l'intérieur, de toutes convictions, qui choisirent de mener le combat sur le territoire national au sein de réseaux, de mouvements, de maquis.*

*Hommage aux victimes de la déportation, condamnées pour leurs idées ou pour ce qu'elles étaient, qui subirent l'innommable.*

*Souvenons-nous des milliers de victimes civiles, hommes, femmes, et enfants, qui subirent représailles et bombardements.*

*Souvenons-nous également de ces victimes trop longtemps oubliées, gens du voyage fichés et internés, malades et handicapés morts de délaissement dans les établissements qui les hébergeaient. Notre pays s'est construit, après 1945, sur le souvenir de ces tragédies et par la volonté de vivre ensemble au sein d'une Europe en paix, unie, préservée des nationalismes et des idéologies totalitaires. C'est cette volonté qui a permis la réconciliation des nations européennes et c'est sur cette base que la construction européenne fut possible. Aujourd'hui soixante ans plus tard, l'union de ces nations est la garantie de la préservation de la paix et de la liberté des européens. En ce jour, nous mesurons l'étendue de la responsabilité que nous avons reçue en héritage et la nécessité impérieuse de la préserver, pour que le désastre que fut la Seconde Guerre mondiale ne se reproduise jamais.*

Jean Marc Todeschini

# La page de l'école



## Rencontre des correspondants à Orléans

*Nous avons rencontré nos correspondants à Orléans, pour une journée découverte du patrimoine. Deux explorateurs intrépides ont fait une découverte extraordinaire ce jour-là : Un gouffre, entouré de flamants roses, avec de l'eau qui en sortait sans cesse.*

## Équipement sportif et audiovisuel

*L'ASSOPE a permis à l'école d'acquérir du matériel de motricité (parcours, tunnel, trampoline...) pour les élèves de maternelle. La MUNICIPALITÉ a investi dans un nouvel ordinateur et un vidéoprojecteur avec écran mobile pour répondre aux demandes des enseignants. Élèves et enseignants se réjouissent de ces investissements.*

## Visite du chantier médiéval de Guédelon (Yonne)

*Les élèves du CE1 jusqu'au CM2 sont allés visiter ce château qui s'érige petit à petit depuis une vingtaine d'années.*

*Il se bâtit avec les outils, les matériaux et les techniques du moyen-âge :*

*Taille des pierres au burin, fabrication des tuiles et des clous sur place, utilisation de cages à écureuil pour hisser les matériaux...*

*Cette belle journée a débuté par un atelier taille de pierre et s'est terminée avec une visite guidée.*



## Projet artistique

*Les quatre classes de l'école étudient un thème période :*



*Les réalisations seront bientôt exposées !*

*Voici quelques indices pour faire patienter les futurs visiteurs...*



Vendredi 9 juin, les élèves de PS/MS ont pu observer les abeilles présentes dans la ruche située près du city stade. Monsieur Germain leur a présenté les outils et accessoires utilisés par les apiculteurs. Les élèves étaient ravis de découvrir le fonctionnement d'une ruche.



Mardi 4 avril, les élèves des classes de PS/MS et de GS/CP sont allés visiter le château de Sully sur Loire. Les élèves ont bénéficié d'une visite guidée sur le thème « La vie au Moyen-âge ».



Rendez-vous à la Rentrée pour les nouveaux projets



## “Les Néfliers”

*le choix du bien-être*

La Marpa Les Néfliers située à Nesploy (à la croisée de l'axe Pithiviers/Sully et Montargis/ Orléans) dispose actuellement : de 3 places libres en logement T1 (31m2) pour personne seule en accueil permanent ou temporaire de 1 semaine à 3 mois.

L'établissement est une résidence-autonomie qui accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes ou en légère perte d'autonomie (GIR 6, 5, 4).

Les repas et l'entretien du linge sont des prestations facultatives :

REPAS (annulation minimum 48 h à l'avance)	
Petit déjeuner	1,50 €
Déjeuner	6,75 €
Dîner	4,10 €

le repas du midi est cependant vivement souhaité afin de nous assurer que les personnes vont bien et pour privilégier le lien social  
Coût mensuel entretien du linge : 10,00 € par lessive jusqu'à 3, puis 8 € par lessive supplémentaire. 6 € sans repassage.

Tarifs	Logement T1 (personne seule)	logement T2 (couple)
Loyer	465.96 €	492.64 €
Charges mutualisées	780.00 €	1560.00 €
<b>Total hors repas</b>	<b>1245.96</b>	<b>2052.64</b>
Forfait mensuel repas (pour un mois de 30 jours si la personne prend tous ses repas en salle)	370.50 €	741 €
<b>Total mensuel tous repas compris</b>	<b>1616.46 €</b>	<b>2793.64 €</b>

(soit un prix de journée de 40.85 € + 12.35 € (pour un T1), 67.30 € + 24.70 € (pour un T2), tarifs applicables pour les résidents bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement du Conseil Départemental)

**Hébergement temporaire meublé :**

prix de journée : 46.98 € + 12.85 € (sont compris les frais de repas, le ménage une fois par semaine, hors blanchissage et frais de téléphone)



## Marpa Les Néfliers

(Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie)

2 route de Sully

45270 NESPLOY

02.38.90.42.68

[marpadenesploy@orange.fr](mailto:marpadenesploy@orange.fr)



# Les Associations sur la Commune

## FLASH INFO ASSOS

Depuis le 1er avril 2017, les 3 greffes des Associations loi 1901 de tout le département sont réunis au sein de la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale), à Orléans.

Que leur siège soit situé sur l'arrondissement de Montargis, d'Orléans ou de Pithiviers, toutes les associations du Loiret s'adresseront à un même interlocuteur au sein des services de l'Etat:

La Mission Promotion de la Vie Associative de la DRDJSCS

Au sein de cette mission, une équipe est au service des bénévoles loirétains pour qu'ils puissent :

- effectuer leurs déclarations auprès du greffe unique des associations (création, modification, dissolution) ;
- être informés et/ou conseillés dans leurs démarches administratives et juridiques (mise à disposition de ressources documentaires,

diffusion d'une lettre d'information et de guides pratiques...);

- être orientés vers un réseau d'experts pour obtenir des réponses concrètes à toutes leurs questions et besoins d'accompagnement.

Accueil physique du public :

Du lundi au jeudi, de 9h à 12h -

Mission Promotion de la Vie associative - DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret – 131 fbg Bannier-Cité Coligny – Bât C1 – 6ème étage – 45000 ORLEANS

Accueil téléphonique : Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 - 02 38 42 42 09 / 10

Courriel : [ddcs-associations@loiret.gouv.fr](mailto:ddcs-associations@loiret.gouv.fr)

Site Internet : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Vie-associative> à mettre avec infos assos.

## L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE SURY AUX BOIS.

Vous souhaitez jouer au tennis ?... Alors inscrivez-vous à notre association pour la modique somme de 40 €uros par an, pour un adulte. Vous pourrez, alors, jouer gratuitement toute l'année avec les invités que vous voudrez... Pour vos enfants, il en coûtera 30 €uros par enfant et si vous le désirez (ou s'ils le souhaitent) ils pourront, pour cette somme, prendre des cours de tennis tous les samedis matin dans le cadre de notre école de tennis.

Chaque saison, nous organisons des stages de tennis ou des animations sportives et, en particulier, cette année, durant la semaine du 21 au 25 août...

**La section V.T.T.** à repris depuis ce mois de juin, avec une sortie promenade au « BELVEDERE » et au château du HALLIER à Nibelle... Nous prévoyons d'autres visites vers des sites connus en forêt d'Orléans. Puis, pendant les vacances d'été, une participation au BIATHLON qui sera organisé par la section tir à l'arc...

**Notre bibliothèque**, très fournie (4000 volumes pour tous les âges), sera fermée pendant les vacances d'été, car nous allons, enfin, déménager dans des locaux beaucoup plus accueillants et accessibles qui vont être mis à notre disposition par la MAIRIE. Elle vous sera ouverte à partir du mois de septembre.

Madame Portejoie se fera un plaisir de vous accueillir avec, pour les enfants quelques nouveautés...

**La section Tir à l'Arc** a repris ces activités le dimanche 25 juin et ce fut une très belle réussite qui fit la joie de 17 enfants de 4 à 16 ans et 15 adultes. Cette activité rencontre chaque fois un vif succès surtout pour les enfants et chacun peut y apprendre le maniement de l'arc avec le matériel qui est mis à la disposition de tout le monde. Nous demandons, pour les réparations (souvent nécessaires), une

petite somme de 2 €uros par adulte et 1 €uro par enfant, à chaque séance...

Le « tir du roi » sera organisé au début du mois d'août, nous y attendons tous les « Robin des bois » suriens... Et un BIATHLON V.T.T. – TIR A L'ARC aura lieu dans le courant de l'été...

**VENEZ NOMBREUX PARTICIPER À NOS ACTIVITÉS TRÈS CONVIVIALES ET OU VOUS SEREZ ACCUEILLIS AVEC GRANDE JOIE PAR TOUS LES ORGANISATEURS BÉNÉVOLES DE L'A.S.L.**

**RENSEIGNEMENTS AU : 06 12 26 12 09**

Le comité directeur de l'A.S.L.



Tir à l'arc Alexandre Portejoie vainqueur ADOS-Adultes..



Karine MAHEO et quelques stagiaires à pâques.



Pause V.T.T. au belvédère avant d'aller au château du Hallier



Tir à l'arc Louise Voillot vainqueur 5-8 ans



## Cavaliers de Sury

Pour la saison 2017, notre cavalier de CSO, sort sur les épreuves 1,25m et 1,30m avec son fidèle Tailleur de pierre. Les résultats et classements se succèdent. Ils ont gagné en rapidité et côtoient les meilleurs dans ces catégories.

Notre jeune cavalière, Emilie Lallemand, s'est qualifiée pour le championnat de France d'endurance poney et va présenter un carrousel sur le thème de « La Garde Républicaine ». Ce même carrousel a été présenté le dernier week-end de Juin en première partie du carrousel officiel de la Garde républicaine à Paris.

Quant au dressage, Ann et Milénium ont concouru le grand régional Centre par équipe.



## Sury Auto Collection

### Assemblée Générale 2017

Pour la quatrième année, le club de véhicules de collection « Sury Auto Collection » s'est réuni dimanche 26 mars pour son assemblée générale de l'année écoulée, à la salle polyvalente de Sury aux Bois. Après le rapport du Président Dominique Viginier, ce fut le tour de Sophie Tressens de dévoiler les comptes de l'année, Suite à l'élection, tous les membres du Bureau devaient retrouver leur place. Puis la rétrospective des activités de l'année écoulée devait rappeler de joyeux souvenirs aux participants. Ce fut ensuite la présentation du programme 2017 avec ses nombreuses sorties à travers la France. A Pâques c'est une randonnée dans le département de la Creuse, à l'Ascension découverte du Cotentin, le 14 juillet, traditionnel Puy Mary Historic, au 15 août le concours d'élégance de Tonneins également en aout randonnée dans le Jura, et enfin début 2018 La Route Blanche qui partira de Villié Morgon, passera par la Suisse pour se terminer à Evian .



## La Revue de L'Amicale

Pour des raisons d'intendance, plusieurs de nos animations ont été annulées. Cependant, nous maintenons le Ball-Trap le samedi 9 septembre prochain à partir de 14 H, sur les terrains lieu-dit « Les Grands champs »  
Contact : M. Janvier Laurent 06 86 31 11 82

Pour les amateurs et connaisseurs du traditionnel Méchoui celui-ci aura lieu le dimanche 24 septembre prochain au « Port des Loraux » contact : M Molignier 06 07 74 21 25

A cet effet, il sera distribué des prospectus rappelant ces dates. En souhaitant vous voir bientôt à ces manifestations.

***'Amicale vous souhaite de très bonnes et agréables vacances.***

## ANCV

### Séniors en vacances

Cette année encore la commune de Jargeau propose à la Commune de Sury de se joindre à l'opération "séniors en vacances". La convention signée a pour objet de favoriser le départ en vacances des personnes âgées sur les critères cumulatifs suivants :

- être âgé de 60 ans ou plus
- être retraité
- avoir la ligne « impôt sur le revenu net avant correction » de l'avis d'imposition d'un montant inférieur ou égal à 61€ ( si montant supérieur les personnes peuvent s'inscrire mais ne bénéficient pas de l'aide financière de l'ANCV )

Les lieux de séjours ont toujours été très variés depuis sa création :

- 2009 Vic sur Cère ( Cantal )
- 2010 Meschers sur gironde
- 2011 Munster
- 2012 Crozon (Bretagne )
- 2013 Uxelles ( Jura )
- 2014 Plestin les Greves (Bretagne )
- 2015 Ambleteuse ( Cote d'Opale )
- 2016 Alleyras ( Haute loire )

Le prochain voyage sera à destination de Guitté (Côtes d'Armor). Vous visiterez un des plus beaux sites du patrimoine mondial (devinez ! ) , également une visite de Saint Malo ,des ballades, des ateliers cuisine , des dégustation etc... Du 3 au 10 octobre 2017  
Inscription fin juin, se renseigner en mairie.

## ALSH 2017, C'est l'été à Sury aux Bois avec Marion et son équipe

Du 10 juillet au 4 août, la municipalité propose en partenariat avec la Fédération des œuvres laïques un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans et les pré-ados de 12 à 15 ans

Inscriptions à la semaine, il reste quelques places !

Notre accueil de loisirs propose aux enfants des activités dans différents domaines :

- des activités d'expression manuelle, artistique, plastique
- des activités de découverte : visites culturelles, ateliers à thème , rencontre d'intervenants...
- des activités physiques et sportives
- des jeux
- des sorties diverses et mini camps

Le programme peut varier en fonction de la météo, des opportunités, des rencontres, des souhaits des enfants et également des disponibilités des intervenants spécifiques à la clôture des inscriptions (d'où l'importance de nous faire connaître rapidement les effectifs pour finaliser les réservations).



# Les Brèves de Sury



## Repas de printemps du 19 Mars 2017

75 convives, âgés de plus de 65 ans, ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour une journée festive et conviviale.

Le repas a été préparé par le traiteur l'Abeille Royale de Corbeilles en Gâtinais. Au menu kir pétillant et ses amuse-bouche, timbale d'écrevisse à l'aneth, roquette, crème de paprika, vol au vent fermier, granité sorbet poire et son alcool de poire, sauté de boeuf aux olives, bouquet de brocolis et fondant de pommes de terre, petite salade à l'huile de noix-duo de chèvre et brie puis café gourmand. Tout cela arrosé de Sauvignon blanc de Loire et Côte du Lubéron

En digestif, un spectacle musical de tango argentin et de variétés portugaises avec l'orchestre de Placido de la Pampa, a réjoui les invités.



## Changement de propriétaire du Commerce aujourd'hui "Com à la maison"

Suite à la cession du fonds de commerce du 22 rue de la Mairie (la commune reste propriétaire des bâtiments) par l'ancien propriétaire, le nouveau propriétaire, David Duran, après une courte fermeture, s'est installé ce printemps, sous l'enseigne "Com à la maison" pour l'activité bar brasserie et reste Proxy pour l'épicerie. Changement de décor, "Com à la Maison" vous accueille dans une atmosphère espagnole et vous propose tapas et autres spécialités culinaires. David est à votre service pour les services postaux et pour l'épicerie encore en période de transition, dans l'attente de l'assortiment et des livraisons habituelles, ... et aussi pour le bar et la restauration... Souhaitons-lui beaucoup de succès dans son entreprise, pour que ce commerce de proximité prospère pour le bien de la vie dans la commune.



### HORAIRES Secrétariat de la Mairie

**Le Mardi**

de 09 h à 11 h et de 16 h à 19 h

**Le Vendredi** de 10 h à 12 h et de  
15 h à 18 h

**Téléphone: 02 38 55 97 74**

Adresse site internet [www.suryauxbois.fr](http://www.suryauxbois.fr)

## SIAEP

(Syndicat International d'Alimentation en Eau Potable)

Toute une série de travaux a été effectuée sur le réseau d'eau du SIAEP depuis un an environ. La réfection totale de la station de déférisation pour la somme de 35.000 €, le changement de la canalisation sous le pont de Sury aux Bois, 10.000 €. Egalement sur la D 2060 la remise en état des clés à bouche et la réparation de plusieurs fuites, 15.000 € et enfin l'étanchéité du dôme du château d'eau pour la somme de 15.000 €.

D'autre part, il a été mis en place un calendrier des purges sur le réseau qui s'effectueront tous les lundis après-midi\*\*. Ces purges peuvent occasionner quelques désagréments comme une baisse de pression voire une coupure d'eau. Ces purges n'excéderont pas deux heures.

Cette information est mise en ligne sur le site internet

[www.suryauxbois.fr](http://www.suryauxbois.fr)

(rubrique « vie pratique » - Syndicat des Eaux.)

\*\*Des purges sont programmées tous les lundis de 13 h 30 à 16 h 00 sur les 3 communes du SIAEP à savoir Sury-aux-Bois, Châtenoy et Combreux.

En cas de lundi férié, les purges sont reportées au mardi mêmes heures. Des baisses de pression, voire des coupures, sont prévisibles sur le réseau d'alimentation en eau. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée momentanément.

Cordialement  
Le Président du SIAEP.



Le château d'eau



Station de  
déférisation



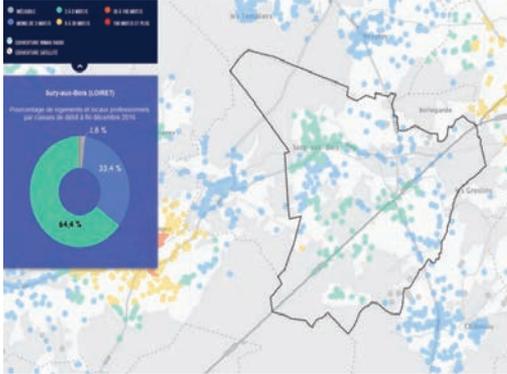
# INTERNET .... OÙ EN EST-ON ?

Comme annoncé précédemment, une réunion d'information à destination des élus et du public, présidée par Monsieur Frédéric Néraud, vice-président du Conseil Départemental, s'est tenue le 21 juin dernier à Sury-aux-Bois, pour faire le point sur les travaux en cours, financés par le Département, et qui devraient dans un avenir proche, améliorer la situation à l'égard d'internet de bon nombre d'habitants de la commune.

**La nouveauté :** Le central téléphonique de Sury aux Bois, implanté à Chica-mour vient d'être raccordé en fibre optique début mai au réseau Département Lysseo.

### Aujourd'hui :

L'existant : La carte ci-dessous, consultable sur le site <https://observatoire.francethd.fr/> permet de prendre connaissance de la situation de la commune vis-à-vis du Haut Débit.



L'implantation du central téléphonique par les opérateurs (Orange), à Chica-mour (c'est-à-dire à plus de 3 km du bourg), sans doute judicieuse à l'époque où l'ADSL n'existait pas, constitue aujourd'hui un handicap pour la commune dans la mesure où de nombreuses lignes font 3 km et plus, ce qui diminue à l'arrivée la performance de l'ADSL.

**L'intervention du département :** Le département a développé un partena-

riat avec la société Loiret THD (groupe SFR) pour investir dans le projet Lysseo qui a pour objectif d'améliorer la situation vis-à-vis du haut débit et de développer le très haut débit partout où c'est possible.

**Ce qui est fait :** En automne 2016 la fibre optique « Lysseo » est amenée de Bellegarde à Sury aux Bois (le long de la RD 2060), et mise en service en 2017. Cela signifie que le central téléphonique est raccordé à Internet par une fibre optique ce qui amène un débit constant et de qualité.

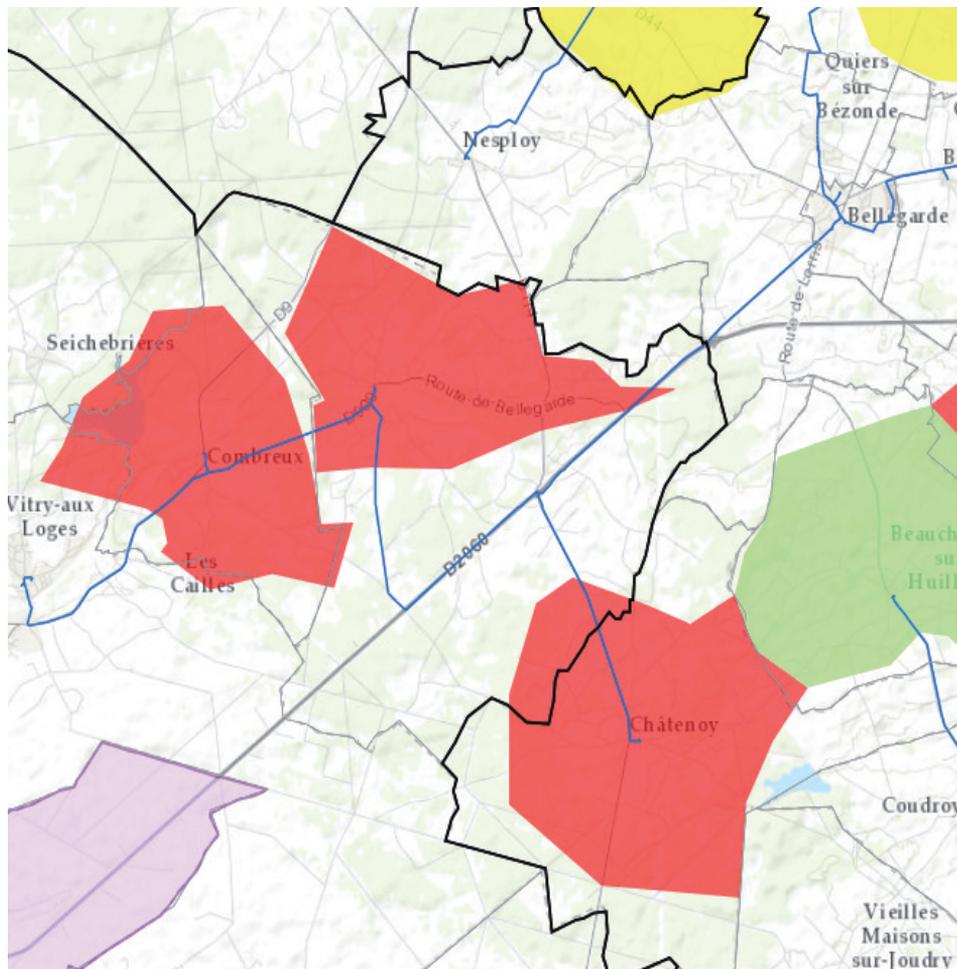
**Ce qui reste à faire courant 2018 :** Deux armoires de montée en débit seront installées : La première au bourg de Sury aux Bois, la seconde sur Châtenoy qui concernera le sud de la commune de Sury. Ces deux opérations impacteront la commune de manière significative, comme indiqué sur la carte\* ci-dessous, consultable sur le site [www.lysseo.fr](http://www.lysseo.fr).

\*Les zones impactées sont matérialisées en rouge. Le trait bleu matérialise le tracé prévisionnel suivi par la fibre optique (des différences avec la réalité future sont possibles à ce stade du projet).

Dans les secteurs de couleur rouge (voir la carte [http://www.lysseo.fr/reseau\\_lysseo1.html](http://www.lysseo.fr/reseau_lysseo1.html) pour plus de détails), les débits seront considérablement améliorés pour tous. On pourra aller au-delà de 30 Mbit/s pour bon nombre de foyers et même approcher les 100 Mbit/s pour les foyers les plus proches de la future armoire de montée en débit.

**En attendant les étapes à venir ou au-delà :** Pour les personnes qui ne sont pas concernées immédiatement ni même en 2018 par les évolutions permises par le projet Lysseo, le Département travaille actuellement à la mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, qui sera soumis aux élus du Département fin 2017. Ce Schéma Directeur va décrire les prochaines phases du projet ainsi que les modalités de leur financement. Pour avoir des informations sur des solutions d'attente possibles consulter :

[http://www.lysseo.fr/numerique\\_subvention.html](http://www.lysseo.fr/numerique_subvention.html)  
<https://www.monreseauemobile.fr/>





## Les travaux du Cœur de village

Vers la rue  
du Lavoir

Parking aménagé  
rue de la mairie



La place de l'Eglise avec le monument aux morts



La Mairie



## LE CANAL D'ORLÉANS

Cette année, le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans (SMGCO) a entrepris trois chantiers sur la Commune de Sury-aux-Bois : la pose d'une table forestière au port de Pilavoine, la rentrée d'eau de la rigole des Questiers condamnée vers les années 1980. Les maçonneries de cet ouvrage étaient tombées dans le Canal. Les Agents du SMGCO ont réutilisé les meilleures pierres et ont rénové une rentrée d'eau à proximité.

Au vu de l'intérêt grandissant pour la navigation à rame (canoës, barques) accessible gratuitement sur l'ensemble du linéaire du canal, le SMGCO accompagne cet élan et vient de terrasser une rampe pour simplifier la mise à l'eau des bateaux.

Pour faciliter les embarquements un ponton flottant a été aménagé à proximité de cette descente à bateaux, au port du Bourg.



Rentrée d'eau réhabilitée



Le ponton Port du Bourg



## 13 et 14 mai : Rando navigation sur le canal d'Orléans.... mais pas que...

Ce 13 mai, le port du Bourg est en émoi. Les curieux peuvent voir la mise à l'eau de bateaux de marinières et des embarcations de l'équipe d'aviron de Combleux. L'objectif ? Prendre du plaisir et le faire partager, à naviguer sur le bief de partage qui traverse la Commune sur près de 18 kilomètres... sans écluse et passer un bon moment ensemble. Ceux qui n'ont pas le pied marin, pouvaient aussi regarder les bateaux, les suivre à pied depuis le chemin de halage, préférer faire un tour avec un des vélos électriques d'Ecolib, admirer les voitures anciennes exposées par les membres de Sury Auto Collection, ou plus simplement se désaltérer, se restaurer sur la terrasse de « Com' à la maison » ... on pouvait aussi faire tout ça à la suite.

Le samedi après-midi, les marinières ont conduit leurs embarcations direction Chatenoy et le dimanche matin, après une nuit passée à la belle étoile, ils ont poussé jusqu'à Combleux. Répondant à l'invitation des marinières, les habitants de Sury et les curieux ont ainsi eu l'occasion de découvrir leur commune à partir de l'eau, pour leur plus grand plaisir. De quoi en voir de toutes les couleurs pour le canal... déclassé depuis 1954, la navigation a disparu avec la dernière péniche baptisée « marche ou crève », conduite par les derniers marinières du canal, les époux Cochard, qui habitèrent ensuite une petite maison sur la route de Bellegarde.

Les « copains d'sabords » ont animé l'apéritif, proposé à tous, avec leurs chants de marinières, La soirée s'est déroulée dans un esprit « guinguette » qui s'est poursuivi par un repas convivial.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette fête, contribué à sa réussite, qui ont permis qu'elle se passe sur la commune, notamment, aux Associations constituant le Collectif Canal d'Orléans : ANCO (association pour la valorisation du patrimoine, du tourisme et de la navigation sur le canal d'Orléans) de Mardié \* Chemins de l'eau de Combleux - COCC (Club Omnisport et Culturel de Combleux - section aviron) de Combleux \* Compagnons Chalandiers d'Orléans \* L'Entente des canaux du Centre-France - Fédération Voile de Loire Centre-Bourgogne-Auvergne d'Orléans \* Loire et canal de Chécy \* Maison des Isirs et de la culture - Les Marinières de Grignon dE Vieilles-Maisons-sur-Joudry \* Marinières de Vitry de Vitry-aux-Loges \* Passeurs de Latingy de Mardié. A Sury Auto Collection pour son exposition et son animation, Au syndicat mixte du Canal d'Orléans, pour son soutien logistique, Au Département pour son aide au financement du concert donné par les Copains d'sabords. A Com à la Maison et Ecolib, pour leur contribution, Aux élus, au secrétariat de mairie, et bénévoles de Sury pour leur indéfectible implication.



## PETR

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Forêt d'Orléans Loire Sologne, s'est engagé dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) depuis ce début d'année.

Le CLS dit « des 3 Pays », est un outil de liaison entre les acteurs locaux, qui permet de positionner, d'adapter et d'ajuster aux territoires les problématiques liées à la santé à travers un programme d'actions. C'est une démarche permettant de faire remonter les préoccupations locales, d'une part, d'autre part, ce contrat permet de valoriser et de faire la promotion de toutes les actions dans le domaine de la santé, mais aussi de faciliter le parcours de soins pour la population, dans un contexte de démographie médicale tendu.

L'objectif majeur est de renforcer les interactions entre les multiples acteurs qui interviennent dans le vaste champ de la santé (professionnels de santé, du social et du médico-social, associations, établissements du secteur sanitaire, social et médico-social, professions libérales, élus...). Ce contrat engage l'Etat, la Région, Agence Régionale de Santé (ARS), les partenaires institutionnels et les communes. Nous sommes le 5ème CLS à entrer dans cette dynamique collective dans le Loiret (après le Gâtinais, le Giennois, le Pithiverais et Orléans Métropole).

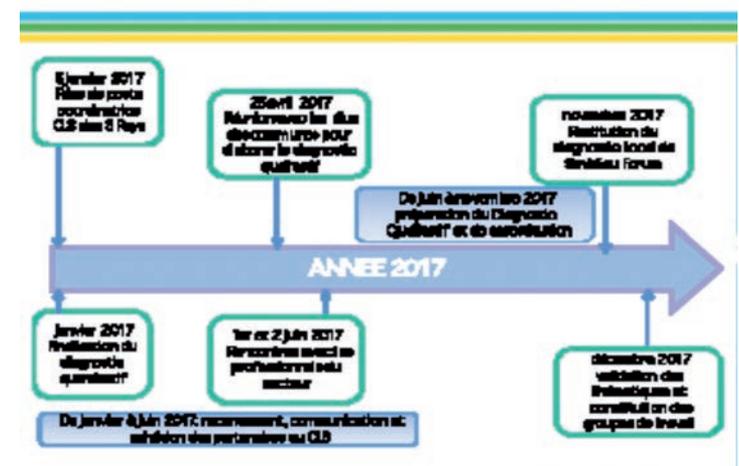
**En créant une synergie entre tous les acteurs de santé locaux, le CLS vise à réduire les inégalités de santé.**

La coordinatrice chargée de ce projet est :

**Chloé GAUVINEAU**  
 Coordinatrice du Contrat Local de Santé  
 Des Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud  
 Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire  
 2, avenue du Général de Gaulle 45150 JARGEAU  
 Tél. 02 38 46 84 40  
[cls3pays@orange.fr](mailto:cls3pays@orange.fr)



Son programme de déploiement cette année



[oti-loire-et-foret@orange.fr](mailto:oti-loire-et-foret@orange.fr) [www.tourisme45-loire-et-foret.fr](http://www.tourisme45-loire-et-foret.fr)  
L'Office de Tourisme Intercommunal est une association loi 1901 qui a pour mission d'accueillir et d'informer les touristes et les habitants du territoire de la Communauté de Communes des Loges et de promouvoir ce nouveau territoire élargi à 20 communes. Les deux bureaux d'accueil sont ouverts toute l'année à Châteauneuf sur Loire et à Jargeau.

**Châteauneuf sur Loire** : 3 place Aristide Briand

Tél 02 38 58 44 79

**Jargeau** : La Chanterie - boulevard Carnot

Tél 02 38 59 83 42

Jusqu'en septembre, à Châteauneuf : du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

En juillet et août les dimanches de 10h à 12h30

Jusqu'en septembre, à Jargeau : du mercredi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Horaires d'ouverture à consulter sur le site :

[www.tourisme45-loire-et-foret.fr](http://www.tourisme45-loire-et-foret.fr)



[www.tourisme45-loire-et-foret.fr](http://www.tourisme45-loire-et-foret.fr), un site qui grandit avec son territoire. Surfez sur notre site internet pour y trouver la source d'inspiration de vos sorties et de vos balades du week-end. L'OTI centralise dans l'agenda toutes les informations et l'événementiel de notre territoire sur son site, rubrique « se divertir & sortir ». Consultez l'OTInfos avec la sélection des manifestations du mois ou venez le chercher dans votre bureau d'accueil.



**Nouveauté** : Retrouvez-nous sur notre page Facebook et parlez-nous de ce que vous aimez en Val de LOIRE & FORÊT d'Orléans

<http://www.facebook.com/loire.et.foret/>



**Connexion Wi-Fi gratuite**

Les deux bureaux d'information touristique de Châteauneuf

## Infos diverses

L'arrêté préfectoral du 9 juin 2017 règlementant le brûlage à l'air libre de déchets verts précise les dispositions se rapportant à la Forêt Domaniale et plus largement aux espaces boisés (art 7) souvent méconnues.

Aux portes de l'été et dans un contexte de recrudescence des risques incendies, les agents de l'Office National des Forêts (ONF) auront pour consigne de veiller à l'application de cette ré-

glementation. L'incinération et l'apport de feu étant réprimé par une amende de 4e catégorie .

## Guide Touristique Val de LOIRE & FORÊT d'Orléans

Cette édition vous permettra de trouver tout ce dont vous avez besoin pour vous balader, visiter, découvrir, déguster et recevoir... Réalisée par l'OTI dans le but de valoriser les 20 communes du nouveau territoire de la Communauté de Communes des Loges elle regroupe les sites & monuments, les loisirs, les hébergements touristiques et la restauration, une source d'informations très utile lorsque vous accueillez votre famille, vos amis... À consulter aussi sur notre site web.



## De nouveaux projets...

- Une carte touristique « L'expérience nature » est en cours d'édition, pour partir à la découverte des richesses des 20 communes de notre territoire. Au verso, chaque commune sera valorisée au travers d'un texte, d'une photo et d'un « zoom sur ».

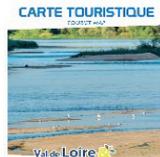
- Des visites guidées à thème et une échappée à vélo pour animer votre été :

Mardi 11 juillet à 15h, visite découverte à Jargeau

Mardi 25 juillet à 15h, visite découverte à Châteauneuf sur Loire

Mardi 1er août à 15h, visite découverte à Châteauneuf sur Loire

Dimanche 17 septembre, de 9h30 à 17h, les Échappées à vélo entre Châteauneuf et Jargeau.



**Toute l'équipe de l'OTI se mobilise pour vous proposer des activités de qualité et vous souhaite un bel été.**

glementation. L'incinération et l'apport de feu étant réprimé par une amende de 4e catégorie .

**Par ailleurs compte tenu des conditions météorologiques actuelles un arrêté de fermeture concernant les massifs de Châteauneuf sur Loire et des Bordes sont fermés à la circulation à partir du 22 juin, 8H**



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

**Yves Baugin**

Unité territoriale Vitry-aux-Loges

Responsable UT Vitry aux Loges

Maison forestière de la Vallée 45530 Vitry-aux-Loges

02 38 59 46 71 / 06 12 53 30 60

## Recette : Salade Grecque vite faite !!!

**Les ingrédients** : deux à trois grosses tomates bien mûres- deux oignons doux- un gros poivron vert, un concombre, fêta, olives noires, huile d'olive, marjolaine, poivre, sel selon son goût. **Facultatif** : croûtons et ail frais.

Dans un saladier mettre les oignons doux coupés en fines lamelles, les tomates en demi-tranches, le poivron en lamelles, le concombre épluché en rondelles, les olives noires, la fêta en dés, le poivre, la marjolaine hachée finement, éventuellement le sel. Mélanger le tout délicatement. Verser sur le mélange 6 cuillères à soupe d'huile d'olive de manière à bien arroser le tout. Laisser macérer une demi-heure au moins dans un endroit frais.

**Facultatif** : Servir avec des croûtons, ou du pain grillé frotté à l'ail.



# SURY AUX BOIS

## 15 AOÛT 2017

### *Fête du Cidre*

### Vide Grenier dès 7h

Restauration et buvette

Produits régionaux

Spectacle musical : 20h30

« Les Pirates de l'air »

ANIMATIONS :  
BAPTÊME PONEYS

PROMENADE EN BATEAUX SUR LE CANAL

22h  
FEU d'ARTIFICE



Vide-grenier , inscription sur place  
Renseignements mairie 02 38 55 97 74